

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Maîtrise d'œuvre des espaces publics et maîtrise d'œuvre urbaine
en vue de la rénovation du quartier du « Bois l'Abbé » dans le
cadre du NPNRU – Lot N° 2 : Mission de maîtrise d'œuvre
aménagement de voirie et espaces publics du secteur centralité et
création ou modification de réseaux secs et humides - EPT 2326
Titulaire : ETUDES & SYNERGIES / URBICUS / INDDIGO /
ON / TRAIT CLAIR

2024 – D – n° 28

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 25 janvier 2024,

CONSIDERANT que le marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics et maîtrise d'œuvre urbaine en vue de la rénovation du quartier du « Bois l'Abbé » dans le cadre du NPNRU – Lot N° 2 : Mission de maîtrise d'œuvre aménagement de voirie et espaces publics (voirie urbaine, espaces verts, mobilier urbain, accès au stationnement souterrain, impact sur les dalles, ...) du secteur centralité (Place Rodin/Route du Plessis et rue Rodin) et création ou modification de réseaux secs et humides (électricité, éclairage public, télécommunications, vidéo surveillance, assainissement, gaz, eau potable, chauffage urbain) a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre du groupement composé de la société ETUDES & SYNERGIES, mandataire sise 40 rue Danielle Casanova à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700), URBICUS / INDDIGO / ON / TRAIT CLAIR,

D E C I D E

Article 1^{er}: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 2.000.000 € HT relatif au marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics et maîtrise d'œuvre urbaine en vue de la rénovation du quartier du « Bois l'Abbé » dans le cadre du NPNRU – Lot N° 2 : Mission de maîtrise d'œuvre aménagement de voirie et espaces publics (voirie urbaine, espaces verts, mobilier urbain, accès au stationnement souterrain, impact sur les dalles, ...) du secteur centralité (Place Rodin/Route du Plessis et rue Rodin) et création ou modification de réseaux secs et humides (électricité, éclairage public, télécommunications, vidéo surveillance, assainissement, gaz, eau potable, chauffage urbain).

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 5 ans. Il pourra être reconduit 1 fois 5 ans, la reconduction étant tacite. La durée maximale du marché est de 10 ans.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 13/02/2024



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération a été publiée en préfecture
Est exécutoire à la date de publication en préfecture
En application des articles L5211-1 et L.5213-1
du C.G.C.T. Champigny-sur-Marne, le 13/02/2024